



Compte-rendu AG 2008

Date et lieu :

Le jeudi 13 et le vendredi 14 novembre 2008 au centre de St Bazille de Putois (34).

Rapporteur :

Didier MASSOT

Etaient présents 11 personnes :

Sylvestre **MEHL** (Haute-Savoie), Jean-François **BLERVAQUE** (Alpes de Haute Provence), Thomas **PASCAL** (Hautes-Alpes), Didier **MASSOT** (Gard), Jean-Luc **HERRY** (Côte d'Azur), Xavier **BINET** (Gard), Philippe **COLOMY** (Dordogne), François **BARTOLI** (Corse), **DE LANGANVANT** Maixent (Hautes-Alpes), Jean-Marie **LESQUER** (Hérault)

Invités :

Jean-François **BELLETT** (Assureur MMA)

AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 12 présents et 18 pouvoirs représentés donnent 30 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2007

Le compte-rendu AG 2007 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Je voudrais tout d'abord que l'on ait une pensée pour nos collègues disparus (Emilie, Tao, Jérémie) ainsi que pour François VOIRIN (co-fondateur du SNBEEV avec L.BESSE).



Cette année fut une année difficile marquée par des accidents, des arrêtés d'interdiction, il n'a pas été facile pour moi de suivre tous les dossiers.

Les relations avec les autres acteurs de la profession (Ministère, FFCK) restent toujours compliquées et j'ai l'impression que l'on se fait mener en bateau (c'est un comble). La preuve en est, avec les travaux de rénovation des diplômes, où un simulacre de dialogue social a eu lieu.

Je reste satisfait du développement du syndicat en nombre d'adhérents (241) et j'espère que la réflexion sur le devenir de notre groupement commencée par certains avec l'aide de Sylvie KEMPF portera ses fruits.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant ces 5 années.

Projet CCI

Unanimité pour collaborer au groupe CCI. Mandat est accordé. L'adhésion est sous condition de revisiter l'accès à l'encadrement professionnel pour les diplômés BE et BP CKDA.

Communication

Présentation de la plaquette conçue tout au long de l'année. Relecture du code déontologique, des valeurs et missions de la rubrique « construisons ensemble notre métier » Adoption à l'unanimité des présences. Demande de photos pour agrémenter le site et la plaquette envoi de CD ou DVD ou sur l'adresse didiermassot@orange.fr.

Syndicat national Guides Professionnels CKDA. Rivières, lacs et mer.

Projet du syndicat

Accord sur la proposition de Sylvie KEMPF sur du conseil en développement pour le syndicat.

Rapport du trésorier (Jean-François BLERVAQUE)

Une année bien remplie avec un chiffre d'affaire en progression.

Le syndicat a toujours une gestion en bon père de famille.

Je tiens à remercier Valérie FREMONT pour la qualité de son travail pour le suivi des adhésions, le lien avec notre assureur et la gestion de l'encaissement des chèques des adhérents.

Administratif Valérie FREMONT

2005	$3658,77 / 188 = 19.46 \text{ € par adhérent}$
------	--



2006	3703,72 / 201 = 18.42 € par adhérent
2007	4122,23 / 212 = 19.44 € par adhérent
2008	

Cotisation UNSA

2005	188 X 14,95 € = 2810.60 €	14,95 € par adhérent
2006 (renégociation)	133 X 15,10 € = 2008.70 €	9,99 € par adhérent
2007	124 X 15,10 € = 2008.70 €	9,99 € par adhérent
2008	124 X	

Tarif 2008

La cotisation syndicale de 2009 passe de 60 € à 65 €.

L'assurance RC pro reste à 220 €.

L'assurance des salariés supplémentaires reste à 55 €. Cotisation des salariés d'une structure adhérente au syndicat à 15 €.

Les examens

Julien DUPRIEZ se trouve un peu en difficulté du fait que le BE est condamné et que la fréquentation diminue. Julien manque d'information, de connaissances sur les nouveaux dispositifs des diplômes.

Baisse des candidats (15 à 20 candidats par session)

Le groupe national des examens devra travailler à centraliser les interventions en jury. La problématique sera de gérer les jurys genre BAPAAT ou BP en définissant les moments où nous devons être présent. Les DE et DES devraient aussi demander une présence du syndicat.

Un gros chantier pour organiser ce secteur.

Les adhésions

Toujours en augmentation, le service fonctionne bien. La proportion indépendants / salariés reste la même. Les indépendants sont très largement majoritaires.

Nasser HAMACHE

Ancien de l'UCPA, Nasser HAMACHE est aujourd'hui professeur à l'université de Clermont-Ferrand. Sont évoqués la RGPP (Réduction Générale des Politiques Publiques) avec 1 fonctionnaire sur deux non remplacé.

Départ des cadres techniques de l'UCPA (Bernard JACQUOT est retourné à la DDJS d'Annecy)



Transformation des DDJS dans un service de cohésion sociale et maintien des DRJS ou dans un service de cohésion sociale régional. Disparition du CREPS de Chalain.

Démarche de professionnalisme au sein de l'université, arrêt des concours du CAPES.

Licence, Master, Doctorat.

Projet d'inscription des diplômes universitaires au RNCP.

Deug – BPAPT.

Deust – Toute activité hors milieu spécifique.

Licence Education Motricité (à vocation éducative) / Education Sportive / Management / APA.

Master –

42 diplômes pour encadrer le CKDA (diplômes étrangers compris)

Changement de l'inspecteur coordinateur (prof de sports)

Maintien du ministère des sports qui a récupéré le pôle emploi-formation (DVAEF), adjoint direction des sports Eric JOURNAUX.

Insertion des pros dans le conseil d'administration des universités.

Projet de création du syndicat

Invitation au séminaire de constitution du syndicat national des professionnels du canoë, du rafting et du kayak (le SY.NA.PRO.CA.R.K.)

Le syndicat sera officiellement représenté par Didier MASSOT. Cette rencontre s'avère potentiellement positive et les échanges vont être riches.

Projet de développement du syndicat. Bilan 2008 et orientation 2009

Discussion autour de l'ambiguïté salarié / employeur. Comment présenter aux salariés le fait d'adhérer au même syndicat que son employeur. L'adhésion au syndicat est l'adhésion à un regroupement de professionnel qui s'occupe de la promotion de ces métiers. La prise de l'assurance étant un service apporté aux adhérents sans obligation.

Diplômes CS, BP, DE et DES

Le dialogue social a été bien difficile cette année, notre projet était d'avant tout d'avoir une filière de formation et de diplômes cohérentes. En premier nous avons proposé de finir le niveau BP (qui remplace progressivement le BE) avec des certificats de spécialisation (CS) pour aller en classe IV et supérieur et en mer à partir de force 5.

Nous n'avons pas pu faire retenir les deux CS que nous proposons ; 1 CS CKDA loisirs eau-vive et 1 CS CKDA loisirs en mer.

La FFCK et la DVAEF, très unis pour garder une filière sous le contrôle de la FFCK ou des établissements extérieurs du MSJS, n'ont rien voulu savoir, nous avons fini par quitter ce groupe de travail.

Pour l'instant nous avons une filière fort déséquilibrée, pour aller en classe 4 EV ou en force 5 mer, il faudra passer un DE et un CS eau-vive, le profil très entraîneur du DE et du DES n'augure rien de bien réaliste pour nos métiers. Les diplômes ont été conçus et voulus par la FFCK avec le soutien du MSJS.



Cette situation posera des problèmes dans les années à venir (un titulaire de DE ou DES n'ira pas descendre des rafts ou des groupes en nage)

Pour exemple ; pour un DE avec CS, il faudra trouver une structure avec comme tuteur un BE 2. Nous ne sommes pas loin du n'importe quoi.

Nous mettrons en ligne les péripéties de ce chantier qui est loin d'être terminé.

Autres sujets abordés

Communication promotion (dépliant, site Internet)

Dans le cadre de la mission que nous avons confié à Sylvie KEMPF, un nouveau site va voir le jour en début 2009, des plaquettes et une affiche ont été réalisés. Tout cela sera disponible en début 2009.

Comme d'habitude le compte-rendu de l'AG sera mis en ligne.

Contact SPEV

Lors de la présentation, en fin octobre 2007, de l'audit des formations BP à l'ENV (Ecole Nationale de Voile) à Quiberon, Didier MASSOT a rencontré un représentant du syndicat de la voile. Suite à cet échange, le SPEV (Syndicat Professionnel des Enseignants de la Voile) a été intéressé par le mode de fonctionnement des adhésions du SNBE CKDA. D'une manière informelle le représentant de la voile a demandé s'il serait possible d'avoir une plate forme administrative commune. Après discussion, il est donné un mandat positif à Didier MASSOT pour explorer cette piste. Vous pouvez aller voir leur site [www.http://spev.unsa](http://spev.unsa) Didier MASSOT n'a pas eu le temps de reprendre contact, nous renouvelons le mandat.

Election

Président : Thomas PASCAL est élu pour 3 ans à la présidence du syndicat (fera le point en fin d'année en fonction de son travail et de ses résultats)

Vice président : Sylvestre MELH (vice-président encore 2 ans)

Trésorier : Philippe RYDIN (encore un an)

Secrétaire : Didier MASSOT (réélu pour 3 ans)

Site

Avoir un accès réservé avec un code et un mot de passe à :

✚ Un forum

✚ Le listing des adhérents

Créer une adresse mail spécifique aux syndicats

Budget 2009

Défraiement action pour le syndicat

Journée travaillée dans le cadre d'un mandat pour le syndicat : 80 €



Manque à gagner sur projet validé avec bilan écrit de l'action : 80 €

Financement des actions 2009

Accord de principe sur le financement du projet développement. Aide au recrutement, rédiger la fiche de poste, financement d'un poste d'agent de développement avec les frais annexes, ...

Jean-François BELLET – Cabinet d'assurance MMA

L'individuelle accident

Elle est traitée aujourd'hui à Strasbourg (ancien Groupe Azur qui a disparu, fondu dans MMA)
43 ont souscrits à cette individuelle-accident. Attention la CIPAV (retraite) n'apporte pas d'indemnité journalière (sauf décès mais bon !)
Seul les accidents sont couverts pas l'usure d'une articulation (ne correspond pas à une maladie professionnelle)

Sinistralité

2008, 31 déclarations dont :

- + 14 rafts
- + 5 kayaks
- + 4 canyons
- + 4 canots rafts
- + 3 individuels accidents
- + 1 nage en eau-vive

7 RC transmises (attention la SS peut engager un recours dans le cas où un tiers a été à l'origine de l'accident. Pour information la RC peut-être revisité durant 30 ans) Rappel : la déclaration est faite par vous (ne pas la faire lire à la victime)

L'assurance des biens matériels des personnes n'est pas systématiquement prise par l'assurance. Un appareil photo posé par terre ne sera pas couvert car il n'avait pas à se trouver là.

Le saut reste une activité à risques, difficile à sécuriser. Pour l'instant l'assurance couvre mais cette activité pose question.

La revente, sous-traitance et le matériels

Entre membre du syndicat la revente est intégrée dans l'assurance (il faut bien que les deux soient membres du syndicat)

L'assurance est conçue avant tout pour un professionnel qui encadre. Si l'on fait travailler un tiers il faut souscrire une assurance « organisateur » (280 €). Cette assurance peut couvrir une autre activité que celle liée aux diplômes. Attention MMA exclut les activités mécaniques et aériennes.



Un accident en canyon arrivé il y a 6 ans entre un organisateur et un encadrement s'est soldé par une condamnation à 180 000 € partagée entre les deux (50/50)

L'assurance des guides européens

Un ressortissant européen non français ne peut pas être couvert pour son activité dans le cadre de notre contrat (pas d'Europe de l'assurance) Seul les français ou les étrangers qui habitent et qui payent leurs impôts en France sont couverts pour leurs activités même s'ils sont toujours à l'étranger.

Réunion sur l'assurance dans les Pyrénées

Un projet est envisagé de faire des réunions d'information sur des sites avec JF BELLET qui vient en appui (2 à 3 par an est possible pour notre assureur)

La procédure d'adhésion

Suite à ce qui s'est passé avec l'accident survenu en Haute-Savoie, il apparaît nécessaire de revoir la procédure d'adhésion.

Raccourcir le délai d'adhésion, dès réception de l'adhésion, envoi de l'attestation valable 8 jours (temps d'encaissement des chèques), si le chèque n'est pas honoré un courrier recommandé est envoyé à l'assuré.

Etudier les possibilités de paiement différé (prélèvement automatique)

Problème sur la franchise

Une personne ayant eu un accident avec 4 personnes à bord a été amené à voir sa franchise multipliée par 4 (en fonction du nombre d'occupant) Situation peu acceptable, déconseillé par le syndicat.

Le cas du transport de personne dans un véhicule 9 places

L'assurance avec l'extension « usage professionnel » ne garantit pas le transport des personnes mais seulement l'utilisation du véhicule dans les temps de travail. Pour couvrir le transport des personnes il faut souscrire un complément de garantie, ce contrat est à demander auprès de son assureur auto, cela correspond à une situation de transport.

Sinistres pour lesquels nous avons été condamné

Les sinistres sont soldés dès consolidation de la pathologie (plus d'évolution de la blessure)

Actions 2009

Objet	Responsable – Observations	Assistant – Complément
Communiquer sur les codes et les valeurs	Jean-François BLERVAQUE	
Informé sur l'assurance, l'accidentologie et les conséquences du travail hors	Gaël BERTOLINI 1 Dranse-Giffre Maixent DELAGAVANT –	



prérogatives	Durance-Ubaye Xavier -1 Cévennes-Ardèche	
Procédure de centralisation des invitations aux jurys. Suivi des examens	Julien DUPRIEZ	Appui par le bureau
Aide au recrutement d'une personne Etablir une fiche de poste	Sylvie KEMPF	Devis à établir
Fixer une adresse à St Jean du Gard Créer une ligne portable Filtrer les appels	Valérie FREMON	Retravailler la fiche de poste de Valérie
Mise en œuvre d'une communication envers les nouveaux adhérents / les adhérents / les structures / les institutions	Lionel PULIGA Personne recrutée	Appui par le bureau
Mettre en place sur le recyclage	Personne recrutée	
Mise en place de la cotisation spécifique 15 €		Attestation spécifique fournie aux structures adhérentes
Procédure d'assurance à resserrer	Jean-François BLERVAQUE	Calage avec Valérie
Centrale d'achat	Personne recrutée	Appui par les adhérents
Contact SPEV	Didier MASSOT	
Rechercher les fichiers des diplômés déclarés dans les DDJS, identifier les salariés employés par les adhérents du syndicat	Rédiger un courrier pour toutes les DDJS	A faire traiter par le salarié

Fait à Saint Jean du Gard
Le 13 novembre 2008
Le secrétaire
Didier MASSOT